

(N^o 7.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1852.

Rapport de la Commission de l'intérieur, chargée d'examiner le Projet de loi de délimitation entre les communes de Vielsalm et d'Arbrefontaine, province de Luxembourg.

(Voir les n^{os} 14 et 24 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Votre première Commission est chargée de vous faire un rapport sur le Projet de Loi du Gouvernement, qui propose, sur la demande des habitants du Hameau de Goronne, de les distraire de la commune de Vielsalm, pour les réunir à la commune d'Arbrefontaine; toutes deux appartiennent au canton de Vielsalme arrondissement de Marche, province de Luxembourg.

Après avoir examiné les demandes et les plans, la Commission croit qu'elle doit s'en rapporter entièrement aux motifs présentés par le Gouvernement, et en conséquence elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
D'OMALIUS D'HALLOY.

Le Rapporteur,
W. JAMAR